

RÉPRESSION SYNDICALE AU LYCÉE JACQUES BREL DE CHOISY-LE-ROI : STOP À L'ACHARNEMENT !

Notre camarade et collègue Lahcène, contre qui une procédure disciplinaire est engagée, est de nouveau convoqué lundi 17 mai à 17 h 45 au Rectorat. Un autre collègue, Marc, est également convoqué le même jour à 17 h dans le cadre de la même affaire.

Pour rappel, les faits remontent à la reprise de novembre, suite à l'assassinat sauvage de Samuel Paty par un intégriste, la veille des vacances de la Toussaint. L'annulation par Blanquer des 2 heures de concertation qu'il avait lui-même décidées dans un premier temps, a contraint la CGT Educ'Action et d'autres syndicats à déposer des préavis de grève pour que ces concertations puissent quand même se tenir. Mais au Lycée Jacques Brel, la proviseure a cru pouvoir l'interdire. Elle est montée à deux reprises en salle des profs, interpellant individuellement les collègues, leur affirmant qu'ils étaient dans l'illégalité en tenant cette réunion. Deux d'entre eux, Lahcène et Marc, ont alors exprimé leur indignation face à cet écart manifeste au droit syndical le plus élémentaire.

Un mois plus tard, ce ne sont pas deux mais trois enseignants, tous représentants syndicaux CGT, qui étaient convoqués au Rectorat où ils ont été reçus au même moment dans des salles différentes. Plus d'une vingtaine d'enseignant-e-s du lycée ont attendu près de 3 heures dans le froid le résultat des entretiens pour montrer leur solidarité !

Après plusieurs semaines de silence, Marc était de nouveau convoqué fin mars. Il lui a été rappelé lors de son entretien que face à la hiérarchie, on se tait ! Depuis, il n'a plus eu de nouvelles.



Le 8 avril, c'est Lahcène qui était convoqué après avoir reçu un recommandé lui indiquant qu'une procédure pouvant conduire à une sanction disciplinaire était ouverte à son encontre.

Ce jour-là, nous étions 130 devant le Rectorat : les collègues du lycée mais aussi d'autres établissements du Val-de-Marne, de Paris ou du 93, des camarades de la RATP, de Sanofi, de L'Oréal, des territoriaux de Choisy-le-Roi.

Des représentant-e-s du SNES, de Sud Education et bien sûr des camarades de l'UD 94, de l'UL de Choisy et de la CGT Educ'action 94 étaient venu-e-s en force aussi pour nous soutenir.

A cette occasion, Lahcène a pu consulter son dossier en présence de son avocat et d'un camarade de la CGT, et a pu constater que celui-ci était vide : seul le rapport de la proviseure y figurait. Personne d'autre pour corroborer ses allégations quand de notre côté nous fournissions un dossier de 70 pages, avec sept témoignages des collègues que l'avocat a dû exiger de faire ajouter pour la défense de Lahcène !

Ainsi, le Rectorat a émis 7 convocations dont certaines ont été reportées au dernier moment. Comment ne pas y voir une manœuvre pour museler le droit syndical et dissuader les collègues de s'en emparer à l'avenir ? Car en réalité, ce que notre institution ne tolère pas, c'est que nos collègues se soient opposés à la hiérarchie pour faire respecter leurs droits. Et bien, non ! Les enseignants refusent de baisser la tête et de marcher au pas ! Nous sommes toutes et tous avec eux !

Au-delà de ce cas particulier, c'est un problème bien plus général qui se pose : la répression syndicale s'accroît partout, dans tous les corps de métiers. Malgré le désaveu de la Rectrice de Poitiers dans son acharnement contre les « 4 de Melle », à Saint-Denis (93), quatre enseignants du lycée Angela Davis sont toujours menacés. A la RATP, c'est le cas d'Alex du dépôt de Vitry ou d'Ahmed du dépôt de Flandres... et combien d'autres !

**Partout les hiérarchies, les patrons serrent la vis et veulent qu'on marche au pas...
Devant les intimidations et la répression syndicale, nous ne lâcherons pas !**



Ce lundi 17 mai à 16h45 rassemblons-nous massivement devant le Rectorat de Créteil !